

PRÉFET DE LA NIEVRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Cosne-Cours-sur-Loire, le 14 septembre 2017

Service Biodiversité, Eau, Patrimoine

Département Territoires, Sites, Paysages

Affaire suivie par : Julien MATHIEU
julien.mathieu@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 45 83 22 72

**Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Val de Loire
vendredi 30 juin 2017 à Tracy-sur-Loire**

Compte-rendu

Une réunion du comité consultatif de gestion (CCG) de la réserve naturelle nationale du Val de Loire s'est tenue le vendredi 30 juin 2017 à Tracy-sur-Loire (58) sous la présidence de Nicolas REGNY, sous-préfet de Clamecy et sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire par intérim.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- 1- Présentation et validation du rapport d'activités et financier 2016 et perspectives 2017 ;
- 2- Présentation et validation du plan de gestion 2017-2026 ;
- 3- Présentation des arrêtés préfectoraux départementaux autorisant la destruction des spécimens d'espèces d'animaux vertébrés envahissantes (dont la Bernache du Canada dans la réserve naturelle).
- 4- Questions diverses.

La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

N. REGNY ouvre la séance à 9h45, en accueillant les nouveaux membres du CCG récemment renouvelé pour une période de 3 ans par arrêté préfectoral du 8 juin 2017 :

- M. Richard CHEVALIER, ingénieur d'études à l'IRSTEA,
- M. Damien LERAT, chargé d'études faune sauvage à la SHNA,
- M. Rémi DUPRE pour la représentation de l'antenne Centre-Val de Loire du Conservatoire botanique national du bassin parisien,
- le comité départemental de randonnées pédestre du Cher.

Le compte-rendu de la précédente réunion du CCG du 7 juillet 2016 n'appelant pas de commentaires de la part des participants, il est validé.

N. REGNY donne ensuite la parole à Nicolas POINTECOUTEAU pour présenter le premier point à l'ordre du jour.

1- Présentation et validation du rapport d'activités et financier 2016 et perspectives 2017

N. POINTECOUTEAU présente les principales actions réalisées par le gestionnaire de la réserve naturelle en 2016, les perspectives pour 2017, le rapport d'exécution budgétaire pour 2016 et le budget prévisionnel pour 2017 (cf. diaporama « 170630_RNVL_CCG_diaporama_RAetF.pdf » en annexe).

Les discussions portent sur les points suivants :

Dynamique fluviale :

E. GAUTIER indique que les récents résultats sur la cartographie du lit vif ne sont pas positifs puisqu'une diminution de la bande active est constatée.

Budget :

Une augmentation de l'enveloppe allouée par la DREAL à la RNN du val de Loire est constatée pour 2017.

J. MATHIEU précise que l'enveloppe régionale allouée par le ministère pour les 11 RNN de Bourgogne-Franche-Comté est stable, mais qu'il peut y avoir des ajustements entre RNN en fonction des besoins des gestionnaires sur chacune d'elles.

R. GAMELON confirme que l'enveloppe globale pour le CEN Bourgogne qui gère 3 RNN en Bourgogne-Franche-Comté est stable, mais qu'il peut y avoir des variations inter-annuelles sur la répartition budgétaire en fonction des besoins de ces 3 RNN.

G. ANGLIO demande pourquoi le montant relatif aux travaux de restauration du lit mineur menés par la DDT58 n'apparaît pas dans le résultat budgétaire de la RNN.

N. POINTECOUTEAU indique que le budget présenté ne concerne que les actions réalisées par l'équipe de la RNN. Il rappelle en effet que d'autres acteurs mènent des actions qui contribuent directement ou indirectement à l'atteinte des objectifs du plan de gestion de la RNN. A ce titre, il précise que leur bilan technique et financier pourra alimenter les prochaines évaluations du plan de gestion.

N. REGNY fait procéder à la validation du rapport d'activités 2016, des perspectives 2017, du rapport d'exécution budgétaire 2016 et du budget prévisionnel 2017 de la réserve naturelle. **Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.**

2- Présentation et validation du plan de gestion 2017-2026

N. POINTECOUTEAU rappelle le contexte et la démarche d'élaboration du nouveau plan de gestion 2017-2026 de la réserve naturelle (diaporama « 170630_RNVL_CCG_diaporama_PG3.pdf » en annexe). Après la validation du tableau du bord lors de la précédente réunion du CCG, l'ensemble des fiches actions ont été rédigées par l'équipe de gestion de la RNN en concertation avec le conseil scientifique de la RNN et les différents acteurs concernés. Le CCG est maintenant appelé à donner son avis sur le plan de gestion dans le cadre de sa validation finale.

Pour chaque objectif à long terme (OLT), les échanges suivants ont lieu :

Objectif 1 : Favoriser une dynamique fluviale active et maintenir les rôles de la réserve naturelle pour les habitats et les espèces du lit vif

E. GAUTIER demande que le terme « encombre » soit remplacé par le terme « débris ligneux ».

D. MESSELOT demande qu'une action spécifique de lutte contre l'Ambroisie dans la RNN soit intégrée dans le plan de gestion, étant donné les obligations vis-à-vis de la santé publique qui incombent aux collectivités territoriales et à l'Etat par un récent décret.

N. POINTECOUTEAU répond qu'il n'y a pas d'action spécifique de suivi et de lutte prévue dans le plan de gestion, car l'Ambroisie est connue depuis de nombreuses années sur la RNN pour être répartie de manière diffuse et relativement peu abondante. Il n'y a actuellement pas dans la RNN de zones avec un recouvrement important d'Ambroisie. Des actions passées et celles prévues dans le plan de gestion participent à la limitation de cette espèce : d'une part la gestion pastorale puisque cette espèce présente une appétence pour les moutons, et d'autre part les travaux d'entretien de la végétation par broyage dans le lit mineur. Il ajoute que l'équipe de gestion de la RNN restera cependant vigilante sur l'évolution de cette espèce au sein de la RNN.

D. MESSELOT estime qu'il faudrait aller plus loin et engager prioritairement des actions de destruction avant que cette espèce ne s'étende.

R. CHEVALIER précise qu'il y a d'autres espèces invasives présentes sur l'axe ligérien, et ajoute qu'une lutte contre l'Ambroisie localisée uniquement sur le linéaire de la RNN ne serait pas efficace sans une gestion à l'échelle de l'ensemble de la Loire.

R. DUPRE indique que l'Ambroisie est connue sur la Loire depuis plus de 30 ans, sans que cela ne pose de problème majeur. Il estime que cela n'a pas de sens de lutter contre cette espèce sur le secteur. Il ajoute que le principal problème de l'Ambroisie provient de son arrivée récente sur les terres agricoles avec des densités très importantes.

M. JOVER indique que la problématique de l'Ambroisie a été abordée en comité de pilotage Natura 2000 la veille de la réunion et qu'elle prendra contact avec l'ARS sur le sujet.

A. FAVROT confirme que le développement de l'Ambroisie est essentiellement constaté dans les cultures. Il suggère aux acteurs concernés d'agir en priorité dans les secteurs où il y a le plus de population pour l'alerter et la sensibiliser, notamment au niveau des plages fréquentées. Il souligne l'importance d'intervenir rapidement, notamment sur les terrains remaniés, pour régler le problème au départ par arrachage avant qu'il ne prenne de l'ampleur.

D. GAUDRY demande des précisions sur les suivis piézométriques.

N. POINTECOUTEAU répond qu'il s'agit de piézomètres permanents situés dans les boires et certains chenaux secondaires à la fois pour mesurer les hauteurs d'eau apparentes et pour suivre les niveaux de la nappe alluviales. Ils contribueront entre autre à renseigner le bon fonctionnement de ces annexes hydrauliques et appréhender l'incidence des captages sur le fonctionnement de la nappe.

D. LERAT indique la présence de la Loutre d'Europe dans la RNN, et que son suivi est bien à rattacher à la partie « veille naturaliste » étant donné l'important linéaire de son territoire de vie.

G. PERREAU est d'accord sur le fait de ne rester que sur de la veille naturaliste et de ne pas consacrer une action spécifique à la Loutre d'Europe dans le plan de gestion car la RNN n'a selon lui actuellement pas une responsabilité particulière par rapport à cette espèce.

D. LERAT indique qu'il y a bien un enjeu réel en Bourgogne, au niveau du Morvan où un basculement entre les bassins versants de la Loire et de la Seine est soupçonné.

E. GAUTIER précise que le terme « saulaies blanches » concerne l'ensemble des strates arbustives basses de bois tendres, y compris des espèces qui ne sont pas des saules, comme les peupliers.

E. GAUTIER propose que le terme « ennoisement » soit remplacé par un terme plus scientifique relatif au fonctionnement hydrologique.

Objectif 2 : Maintenir et améliorer la mosaïque de milieux ouverts herbacés et les espèces associées

Pas de commentaires.

Objectif 3 : Garantir la naturalité des boisements alluviaux

N. REGNY demande que le terme « syrphes », famille de mouches-guêpes indicatrice de l'état de conservation des milieux forestiers, soit explicité dans la fiche action concernée.

Objectif 4 : Maintien de la diversité des annexes hydrauliques et des conditions d'accueil des habitats et espèces inféodés

Pas de commentaires.

Objectif 5 : Renforcer l'ancrage local de la réserve naturelle

M. DOUCET demande que le nombre d'hommes et de chiens participant aux micro-battues de fin d'hiver soit augmenté, suite au retour d'expérience du début d'année 2017.

C. RENAUD confirme que si 2 équipes pouvaient intervenir simultanément, l'opération durerait moins longtemps, serait plus efficace et certainement moins perturbante pour la RNN.

N. POINTECOUTEAU indique qu'il faut veiller à ne pas autoriser un nombre trop important, ce qui serait contraire à l'esprit d'une micro-battue « légère » qui a fait l'objet d'un accord dans le cadre de la formation restreinte « chasse et gestion de la faune surabondante ».

N. REGNY demande de ne pas indiquer un nombre précis d'hommes et de chiens dans la fiche action du plan de gestion de façon à laisser une marge de manœuvre à discuter en formation restreinte « chasse et gestion de la faune surabondante ».

Objectif 6 : Optimiser la gestion de la réserve naturelle

N. REGNY suggère d'utiliser des termes plus vulgarisés lorsque c'est possible (exemple : « bryophyte » / « mousse »).

N. POINTECOUTEAU acquiesce sur ce principe, notamment dans le cadre d'un document plus pédagogique, même s'il faut rester exact d'un point de vue scientifique (les bryophytes ne comprennent pas seulement les mousses).

Besoins financiers prévisionnels

C. NEYER présente ensuite la programmation calendaire et budgétaire prévisionnelle sur la période 2017-2021 (cf. diaporama) en soulignant les points suivants :

- 99 actions sont prévues sur l'ensemble du plan de gestion dont 75 sur la première période 2017-2021. Un tiers sont des actions reconduites annuellement.

- Un besoin supplémentaire de 1,1 équivalent temps-plein (ETP) est identifié puisque 3,6 ETP seraient nécessaires pour mener toutes les actions du plan de gestion contre 2,5 ETP financés actuellement qui ne permettront de mener que les actions de priorité 1 (soit 72 % des actions du plan de gestion), avec 0,15 ETP supplémentaire nécessaire.

- Le budget annuel actuel est plus faible que la moyenne des RNN de France si on le ramène à la surface classée en RNN.

- Le budget est estimé à 1 606 362 € sur 10 ans pour l'ensemble des actions du plan de gestion, dont 77 % en fonctionnement et 23 % en investissement. Par comparaison avec les moyens annuels moyens mobilisés jusqu'à présent par les gestionnaires de la RNN, 36 à 44 % de

financements complémentaires seraient à trouver pour pouvoir réaliser l'ensemble du plan de gestion (10 à 20 % pour les seules actions de priorité 1).

E. GAUTIER souligne l'importance des besoins financiers des OLT 5 et 6 (ancrage local et gestion) par rapport aux quatre autres OLT (relatifs aux types de milieux avec des actions plus « scientifiques ») et s'interroge si des modes de fonctionnement moins coûteux pourraient être mobilisés sur ces actions, en s'insérant dans des programmes de recherche en sciences sociales par exemple.

C. NEYER précise que les OLT 5 et 6 comprennent de nombreuses actions en priorité 2 ou 3, contrairement aux quatre autres OLT et qu'un tel rapprochement est envisagé notamment sur l'action CS 5.2.11 « Recueil de la mémoire et des représentations locales sur l'évolution de la Loire sur le secteur de la RNN ».

R. GAMELON ajoute que le gestionnaire s'assure dans ce plan de gestion que le socle des actions attendues dans une RNN sur les enjeux scientifiques est bien garanti.

N. REGNY indique que d'autres types de moyens humains pourront être mobilisés par l'équipe de gestion de la RNN, comme des stagiaires ou le service civique en fonction des actions à conduire. Il ajoute que le plan de gestion 2017-2021 constitue une feuille de route la plus large possible qui a vocation à fixer des orientations et des objectifs pour une période relativement longue, ce qui est important pour la gestion durable d'un tel site. La mise en œuvre effective et le financement des actions dépendra aussi de l'évolution des finances publiques dans l'avenir, ce que l'on ne maîtrise pas à ce jour. Si des choix seront à faire, le CCG sera bien entendu sollicité pour prendre les décisions nécessaires.

J. MATHIEU confirme les propos de N. REGNY et ajoute qu'une recherche de financements complémentaires auprès d'autres acteurs (tel que l'agence de l'eau via ses appels à projets par exemple) pourra être utile pour mettre en œuvre les actions du plan de gestion de la manière la plus ambitieuse possible.

R. GAMELON confirme qu'une ingénierie financière est adossée au plan de gestion pour étoffer les financements lorsque cela est possible (Natura 2000, mécénat, etc...). Il convient que la recherche de moyens financiers complémentaires sur les aspects sociaux, sociétaux est à développer, voire à inventer en lien avec les collectivités territoriales concernées.

D. MARAGE cite la possibilité d'intervention du fonds européen LEADER pour des actions sur le champ social relevant du développement du territoire.

F. BRETON indique que les CEN ont fait la preuve de leur capacité d'innovation en matière de recherche de financement, mais qu'il y a une vraie difficulté lorsque les règles de financement varient notamment concernant les fonds européens. Il cite le cas de l'évolution récente de la participation du FEDER en Centre-Val de Loire qui a obligé l'Etat à compenser une partie du financement du CEN Centre-Val de Loire sur la RNN.

Validation du plan de gestion

J. MATHIEU indique la liste des étapes permettant d'aboutir à l'approbation du plan de gestion 2017-2021 de la RNN :

- avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bourgogne-Franche-Comté favorable avec réserves en date du 7 juin 2017 ;
- avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du Centre-Val de Loire favorable avec réserves en date du 22 juin 2017 ;
- avis du CCG en date du 30 juin 2017 ;
- consultation du public sur Internet pendant environ un mois ;
- signature de l'arrêté préfectoral d'approbation, avant la fin de l'année 2017.

N. REGNY demande si les réserves formulées par les CSRPN portent sur des points majeurs.

J. MATHIEU et D. MARAGE indiquent qu'il n'y a pas de remarques de nature à remettre en cause le fond du plan de gestion ; il s'agit plus de demandes de précisions d'ordre scientifique ou de demandes de mieux mettre en avant certains thèmes comme le changement climatique ou le suivi de la qualité de l'eau. Afin de préparer la consultation de public, la DREAL demande aux gestionnaires de la RNN de rédiger une note pour répondre aux réserves formulées par les CSRPN, en mettant en avant celles qui sont déjà intégrées dans le plan de gestion, celles qui

engendrent des modifications dans la rédaction finale du plan de gestion et celles qui seront prises en compte au moment de l'évaluation à mi-parcours du présent plan de gestion.

A une question de J. PITOIS, J. MATHIEU confirme que l'évaluation à mi-parcours permettra d'identifier si des réajustements des objectifs et des actions du plan de gestion sont nécessaires et de les intégrer pour la seconde période 2022-2027.

Concernant la prise en compte du changement climatique, S. GRIVEL précise que cela constituera un objectif fondamental des prochains schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en cours d'élaboration et qui s'appliqueront indirectement à la RNN. Il ajoute que le plan de gestion proposé comprend déjà des actions de suivi qui permettront de contribuer à suivre l'impact du changement climatique, comme les suivis prévus sur les annexes alluviales par exemple.

Les fédérations départementales des chasseurs et de pêche soulignent qu'elles apportent leur soutien au conservateur de la RNN avec qui le dialogue est ouvert et constant. Elles appuient le fait que les gestionnaires de la RNN puissent bénéficier d'un poste supplémentaire.

N. REGNY demande que, lorsque la consultation du public sera lancée par la DREAL, un courriel soit adressé aux membres du CCG. Il suggère qu'un article de presse y fasse référence. Il confirme la fin de la procédure d'approbation du plan de gestion avant la fin de l'année 2017, puis le soumet à la validation des membres du CCG.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité moins une abstention, sous réserve de la prise en compte des réserves formulées par les CSRPN et lors du présent CCG.

3- Présentation des arrêtés préfectoraux départementaux autorisant la destruction des spécimens d'espèces d'animaux vertébrés envahissantes

M. JOVER présente le cadre de la démarche, à savoir la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes du 17 mars 2017 et le décret du 21 avril 2017.

Un arrêté préfectoral a déjà été signé dans le Cher en mars 2017 et un projet est en cours d'élaboration dans la Nièvre en concertation avec la DREAL, l'ONCFS et l'équipe de la RNN du Val de Loire.

L'arrêté préfectoral autorise l'ONCFS sur l'ensemble du département et les agents commissionnés de la RNN dans le périmètre de la RNN de détruire les espèces listées.

Dans la Nièvre, l'arrêté préfectoral est prévu pour la fin de l'année 2017, après avis obligatoire du CSRPN et consultation du public.

Dans la RNN, les espèces concernées sont la Bernache du Canada, qui a déjà fait l'objet d'un point à l'ordre du jour lors de la réunion du CCG de 2015, et la Tortue de Floride, qui concurrencent les espèces autochtones.

J. RACLIN demande si la destruction de la Bernache du Canada se fera par tir et à quelle période.

G. PERREAU répond que l'ONCFS procédera à des tirs silencieux, prioritairement en période mue de la Bernache du Canada en juin.

J. PITOIS confirme le dérangement par des bernaches du Canada constaté sur des sternes dans le val d'Allier.

E. GAUTIER indique que le sujet est complexe dans un contexte de changement climatique et considérant que la plupart des espèces actuelles ont pu être introduites dans le passé selon des études paléozoologiques.

N. REGNY sollicite l'avis des membres du CCG sur le projet d'arrêté préfectoral. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité moins une abstention .**

4- Questions diverses

C. CHAPEAU demande s'il y a des chiroptères arboricoles dans la RNN. N. POINTECOUTEAU répond par l'affirmative et que le gestionnaire travaille avec des experts sur le sujet.

Après 3 années en tant que président du CCG pour le compte des préfets du Cher et de la Nièvre, N. REGNY annonce son départ prochain pour la préfecture du Doubs. Il remercie l'équipe de gestion de la RNN et les membres du CCG.

Nicolas REGNY clôt la séance à 12h30.

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire



Nicolas REGNY

Liste des participants :

Nicolas REGNY, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire par intérim
Claudie KUBICA, sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire
Christine CHAPEAU, conseillère départementale du canton d'Avord
Pascale de MAURAIGE, conseillère départementale du canton de Pouilly-sur-Loire
Jocelyne GUILLAUMOT, mairie de La Charité-sur-Loire (adjointe au maire)
Daniel GAUDRY, maire d'Herry
Michel LAMBERT, mairie de Pouilly-sur-Loire
Alain ARNOUX, maire de Couargues
Guy ROBLIN, fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
Mathieu DANVY, fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
Guy BEUCHON, fédération départementale des chasseurs du Cher (vice-président)
Jérôme RACLIN, fédération départementale des chasseurs du Cher
Henri BEGNEU, fédération départementale de pêche du Cher
Jean-Marc GONDARD, fédération départementale de pêche de la Nièvre
Gérard GUITTON, fédération départementale de pêche de la Nièvre
Daniel MESSELOT, association du Val de Loire pour la défense de la qualité de vie et association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de la Nièvre
Damien MARAGE, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Julien MATHIEU, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Marie DOUCET, DDT 18
Thomas DELABARRE, DDT 18
Magali JOVER, DDT 58 (SEFB),
Elsa ALEXANDRE, DDT 58 (SSPR/Subdivision Loire),
Christophe RENAUD, ONCFS Cher
Gérald PERREAU, ONCFS Cher
François POHU, ONCFS Nièvre
Grégory ANGLIO, agence française pour la biodiversité (AFB) Nièvre
Johann PITOIS, conseil scientifique de la réserve naturelle, centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux au muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Stéphane GRIVEL, conseil scientifique de la réserve naturelle, université d'Orléans et Ministère de la transition écologique et solidaire
Emmanuèle GAUTIER, conseil scientifique de la réserve naturelle, université Paris I
Richard CHEVALIER, conseil scientifique de la réserve naturelle, institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) de Nogent-sur-Vergisson
Damien LERAT, société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)
Rémi DUPRE, antenne Centre-Val de Loire du conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP)
Alain FAVROT, Nature 18
Yves BOLNOT, LPO Nièvre
Nicolas POINTECOUTEAU, conservateur, CEN Bourgogne
Benoît FRITSCH, garde technicien animateur, CEN Bourgogne
Catherine NEYER, chargée de la communication et de l'animation, CEN Centre-Val de Loire
Camille HAESSLER, stagiaire, CEN Bourgogne
Frédéric BRETON, CEN Centre-Val de Loire (directeur)
Romain GAMELON, CEN Bourgogne (directeur)

Excusés :

Comité départemental de canoë-kayak de la Nièvre
Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher
ARS Centre-Val de Loire
ARS Bourgogne-Franche-Comté
DREAL Centre-Val de Loire
CRPF Centre-Val de Loire
Olivier BARDET, conseil scientifique de la réserve naturelle, antenne Bourgogne du conservatoire botanique national du bassin parisien